

**Small files: Cambodia
1958-1961, Cyprus 1957-1960:
Small files: Cambodia 19...**

HS L 179:179



National Library
of Sweden

Dag Hammarskjöld's saml.

Cambodia

18 April - 19 May 1961

Zellweger, Edouard (U. IX. Represent in Cambodia)

- 1 code cable from D.H.
- 2 letters to D.H.

OUTGOING CODE CABLE

TO: ZELLWEGER VIENTIANE

FROM: SECGEN

DATE: 18 April 1961

NUMBER: 123,124

Following your conversations with Schnyder and with reference to documents mailed to you, I have following ~~own~~ observations to make:

1. Sorry that situation was not such that I could discuss your Cambodian task with you. You see from letters that story is as follows:
2. Cambodia wanted "personal representative" with reference to their conflict with South Vietnam. I pointed out that I was not in position at present to meet their request as whole arrangement with personal representatives was under heavy fire from Eastern side and would in principle require consent from Vietnam. Therefore, their request was for long time without response. However, Sihanouk insisted and, in view of my difficulties and in view, further, of increasing significance of refugee problem, switched the ground and put main emphasis on humanitarian aspect of situation, wishing somebody to look into refugee question and into possibility of giving material assistance, covering as need be also wider political aspects.
3. My reaction to this switch was that if Sihanouk accepted action by High Commissioner aiming directly at refugee question but so arranged as in fact to give them also advantage to talk ~~for~~ freely to personal representative of Secgen, I hoped to be able to arrange matters. The formula would then be that High Commissioner asked me for assistance as he had nobody on the spot, and that I would accede to HighCom request on understanding with Cambodia that I would use a man to whom they could talk as to personal representative entitled to engage in free discussion of whole problem.

HS

4. This approach was acceptable to Cambodia as they were satisfied to receive representative with double hat, first of all humanitarian refugee one, but secondly one as personal liaison with Secgen. With this background I said that I might ask you if you would undertake task while in Vientiane. I drew however attention to your history in area and said that I would not like to proceed unless choice of you in view all known political circumstances in area was agreeable to Sihanouk. Sihanouk's reply was emphatic yes and I then arranged matters with Schnyder in way you know. Cambodian ambassador here is informed of this arrangement, on basis of Sihanouk's acceptance both of formula and of your name.

5. You should now at your convenience, but as early as possible, get in touch with Sihanouk's government. Ask them when it will suit them to see you "as representative of Highcom but at their disposal also for the purpose of liaison with Secgen as requested". I believe one or two visits in Phom Pen (and to refugee camps) will be sufficient as basis for your reporting and for your general task.

6. When you see Sihanouk you should re-define your task to him on basis of what Schnyder and I have said, that is that you have been sent to Phom Pen on basis of their correspondence with me, at formal request of HighCom, to look into refugee problem but with freedom to discuss any matter government would want to take up with you. You should however maintain emphasis on refugee aspects and avoid committing yourself on political issues as they are basically bi-lateral and as therefore my sending you, even with refugee label, is somewhat controversial in view of fact that I have had no contact with Vietnam.

HLS

~~CONFIDENTIAL~~

page 3

7. I believe that apart from substantive value of report on refugee problem to me, your visit will be of importance by giving Sihanouk chance to talk freely, to let off steam and to establish directly contact to me. I scarcely believe that you will find it possible to make any wider positive contribution re relations between Cambodia and Vietnam, but that is for the moment unessential in comparison to the two things I, thus, think will be achieved through your visit.

8. If you have need of further clarification please cable.

HS



le 11 May 1961

Monsieur le Haut Commissaire,

...
Faisant suite à mon télégramme du 10 mai 1960 je vous remets ci-inclus un aide-mémoire du Ministère des Affaires Etrangères du Cambodge relatif aux réfugiés khmers de Cochinchine arrivés au nombre de plus de 2000 après la visite de votre représentant Mr. Jaeger au Cambodge. Le rapport de M. Jaeger du 22 mars 1961 embrassant tous les autres groupes de réfugiés, je me suis borné à examiner la situation de ce dernier groupe, arrivé au Cambodge depuis la deuxième quinzaine du mois de février. Pour ce qui concerne les détails je vous renvoie aux pages 12-14 de l'aide-mémoire ci-annexé.

Les réfugiés, dont il est question ici, se sont enfuis pour échapper aux dangers et horreurs de la guerre civile sévissant au Vietnam. Ils s'y trouvaient pris entre deux feux (forces gouvernementales et Viet-Cong). Quelques-uns des réfugiés, que j'ai interrogés à Phnom-Den, sont convaincus que les deux parties belligères profitent de l'occasion de la guerre civile pour décimer la minorité khmère en Cochinchine (circa 500,000 personnes); que le gouvernement est d'ailleurs en train de "vietnamiser". Ainsi, le père adoptif vietnamien d'un des réfugiés khmers, revenant d'une séance de comité, lui aurait dit en termes exprès qu'il s'agissait d'utiliser la guerre civile pour réduire le nombre des khmers.

Dans le ciel couvert de nuages surplombant les relations entre le Cambodge et la République du Vietnam une éclaircie s'est produite à la suite de la rencontre entre Nguyen Ngoc Tho, vice-président de la République du Vietnam d'une part, et Nhiek Tioulong, ministre des Affaires Etrangères et de l'Intérieur du Cambodge d'autre part. Selon un communiqué de presse, paru le 29 mars et renfermant l'accord intervenu entre elles, les dites personnalités, d'ailleurs des camarades d'école, se sont rencontrés, le 29 mars 1961, à Siemréap

"... en vue d'examiner la question des cambodgiens de Kampuchéa Krom (Cochinchine).

Monsieur le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les Réfugiés
Nations Unies
Palais des Nations
Genève, Suisse

.../2



- 2 -

A cette occasion, le Vice-Président du Sud-Vietnam a donné l'assurance que les Khmers Krom qui désirent rentrer à leur foyer pourront le faire en toute sécurité sans aucun risque de la part des autorités légales qui, pour la protection de la population d'origine khmère, sont en train de prendre des mesures nécessaires.

Pour régler de façon pratique ce retour, les représentants du Gouvernement Royal et du Gouvernement du Sud-Vietnam se rendront sur place à Phnom-Dèn et se concerteront avec les Chefs des provinces intéressés des deux côtés."

En vertu de l'accord précité à peu près 300 réfugiés, surtout du camp de Phnom-Dèn, seraient retournés au Vietnam. Pour le moment, les autorités cambodgiennes ne sont pas à même d'évaluer le nombre des réfugiés qui rejoindront leurs foyers. Ceux qui ne veulent pas retourner seront intégrés dans l'économie nationale, c'est-à-dire ils seront mis au profit des crédits de colonisation prévus au plan de développement économique. Chaque famille recevra 5 hectares de terre, une maison, une paire de boeufs ou de buffles, des instruments aratoires, etc. Les autorités cambodgiennes estiment que le processus soit de rapatriement soit d'intégration ne pourra se terminer avant la fin de l'année.

Dans l'entretemps, il faut pourvoir aux besoins des réfugiés se trouvant dans les quatre provinces mentionnées dans l'aide-mémoire ci-joint. Le groupe le plus important est celui dans la province de Takéo (1432 dans le village de Phnom-Dèn). Jusqu'à présent on a mis à la disposition du gouverneur de cette province 1 million de riels, dont plus de la moitié provient d'une quête. Le Prince Sihanouk a contribué de sa propre poche 300.000 riels ainsi que des vêtements pour chaque réfugié. Le gouverneur a dépensé à peu près 100.000 riels pour la construction de logements. La nourriture coûte 10.000 riels par jour.

Vu que rien d'important ne se fait au Cambodge sans le concours du prince Sihanouk j'ai traité notre problème plus particulièrement avec Ung Hong Sath, Chef du secrétariat du Prince Sihanouk et Ministre de la Santé Publique et de l'Action Sociale. En sa qualité de ministre il s'occupe de l'intégration des réfugiés. Il m'a assuré qu'il vous fera parvenir une réponse à votre lettre du 24 mars 1961 avant la session de votre Comité exécutif.

Veillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'expression de ma très haute considération.

Edouard Zellweger

Annexe: Aide-mémoire du Ministère des
Affaires Etrangères du Royaume du Cambodge

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

BOITE POSTALE 333

VIENTIANE, LAOS

le 11 mai 1961

...
Cher Monsieur Hammarakjoeld,

Je vous fais parvenir ci-inclus:

1. Une copie du rapport que je viens d'adresser au Haut-Commissaire pour les réfugiés sur ma visite au Cambodge.
2. Deux copies de l'Aide-mémoire sur les réfugiés khmers de Cochinchine et la position de la minorité khmère au Vietnam; le Ministère des Affaires Etrangères a fait rédiger ce document à mon usage pendant mon séjour au Cambodge.
3. Deux copies d'un "Mémoire du Cambodge sur ses terres au Sud-Vietnam" soumis à la Conférence de Genève de 1954.

A mon grand regret je n'ai pas pu terminer le rapport à vous destiné sur ma visite au Cambodge pour cette valise. Je vous l'adresserai dès mon arrivée à Zurich, le 19 mai.

Veillez me croire, cher Monsieur Hammarakjoeld,
votre sincèrement dévoué,

E. Zellweger
Edouard Zellweger

Monsieur Dag Hammarakjoeld
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, N.Y.



UNITED NATIONS NATIONS UNIES

Zurich, le 19 mai 1961

Cher Monsieur Hammarskjöld,

Je me réfère à ma lettre du 12 mai 1961 concernant ma visite au Cambodge ainsi qu'aux documents y annexés et la copie de mon rapport du 11 mai 1961 au Haut Commissaire pour les réfugiés.

L'arrivée récente, au Cambodge, de quelques 2000 réfugiés vietnamiens d'origine Khmère a rendu, aux yeux des autorités cambodgiennes, à la situation de la minorité khmère dans l'ancienne Cochinchine toute son acuité. Le Prince Sihanouk, qui a visité, le 18 mars, le millier de réfugiés installés dans le village de Phnom-Den (province de Takéo) s'est profondément ému du sort de cette minorité. Le gouverneur de la province de Takéo m'a affirmé que le Prince avait eu les larmes aux yeux. Dans leurs conversations avec moi, le Prince Sihanouk et ses ministres ont mis l'accent sur les problèmes résultant de la situation de la minorité khmère en Cochinchine bien plus que sur le problème des réfugiés, la solution de ce dernier leur paraissant relativement aisée. Le gouvernement cambodgien désire conclure avec la République du Vietnam un traité relatif à la protection de la minorité khmère. A ce désir le président Diem aurait opposé dans le passé, un refus absolu. Il aurait notamment contesté la légitimation du Cambodge d'intervenir en faveur d'un groupe minoritaire qui - quoique de race khmère - était composé de citoyens vietnamiens. Le chef d'Etat et le gouvernement cambodgiens ont exprimé le vœu que vous les aidiez, soit par vos conseils soit par votre entremise, à entamer une négociation avec le gouvernement vietnamien en vue de la conclusion d'un traité de minorité. Je me suis borné à promettre que je vous transmettrai ce vœu et que je vous ferai un rapport sur mes constatations.

Je n'ai rien d'essentiel à ajouter à l'aide-mémoire, établi à votre intention, par le Ministère des affaires étrangères, que je vous ai transmis avec ma lettre du 12 mai. Evidemment, il aurait été désirable que cet aide-mémoire soit plus fouillé. On ne peut guère douter que le gouvernement vietnamien poursuive le but d'assimiler la minorité khmère, c.a.d. de la "vietnamiser" en lui déniait les droits que les

traités dits de minorités, conclus après la première guerre mondiale, garantissaient d'ordinaire aux individus appartenant à une minorité de langue, de race ou de religion (droit au libre exercice de toute foi, dont la pratique n'était pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes moeurs; le libre usage d'une langue autre que la langue officielle par exemple en matière de religion et de presse, dans les relations publiques et devant les tribunaux; le droit pour les minorités de créer, diriger et contrôler à leur frais des institutions charitables, religieuses ou sociales, des écoles et autres établissements d'éducation avec droit d'y faire usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion etc.).

Le traitement discriminatoire, dont la minorité khmère en Cochinchine est l'objet, n'est pas basé, semble-t-il, sur des actes législatifs. C'est en tout cas ce qu'ont affirmé mes interlocuteurs cambodgiens. Un des réfugiés interrogés par moi a bien parlé d'une interdiction écrite d'enseigner la langue khmère dans les écoles de pagode, mais il est apparu par la suite que cette interdiction était contenue dans une circulaire administrative. On interdit aussi aux bonzes d'enseigner le pali - langue sacrée des bouddhistes du Sud, langue de la liturgie - aux candidats au froc. On empêche l'ordination de ces derniers et on contraint des bonzes en place de défroquer. Les bonzes étant les agents les plus actifs de la lutte contre l'assimilation forcée de la minorité khmère sont exposés à toutes sortes de persécutions (arrestations, parfois même exécutions).

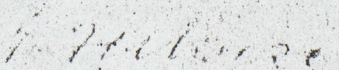
Depuis le temps de la colonisation française, la commune s'est maintenue comme unité administrative de base. Elle est composée de plusieurs villages. Le chef de la commune est élu par la population. Les communes à majorité khmère ont d'ordinaire des chefs d'origine khmère. Récemment il est arrivé qu'un chef khmer sortant a été remplacé par un chef vietnamien, non pas élu mais nommé par le gouvernement.

La minorité khmère en Cochinchine souffre en première ligne de la guerre civile sévissant au Sud-Vietnam. Comme certaines sections de la population vietnamienne, elle se trouve prise entre l'enclume et le marteau (forces gouvernementales - Viet-Cong). Trois des réfugiés interrogés par moi se sont déclarés convaincus que les deux parties

belligérentes profitaient de la guerre civile pour décimer la minorité khmère. J'ai objecté qu'il se pouvait fort bien que les forces gouvernementales s'étaient livrées à des expéditions punitives contre des communautés khmères parce que celles-ci - quoique sous contrainte - avaient soutenu les Viet-congs. Tout en reconnaissant que cette manière de voir pouvait être juste dans certains cas ils ont cité des faits précis à l'appui de leur thèse. Ainsi, le père adoptif vietnamien, d'un réfugié khmer, revenant d'une séance d'un conseil local, lui aurait dit qu'on s'était mis d'accord de profiter de la guerre civile pour réduire le nombre des khmers domiciliés au Sud-Vietnam. Un autre réfugié a relevé qu'un groupe de Viet-cong faisant irruption dans une maison avait tué l'épouse khmère mais épargné le mari vietnamien. Se référant à des cas pareils le prince Sihanouk a parlé de génocide. D'après les preuves dont on dispose actuellement ces phénomènes semblent être de caractère local.

D'après différents réfugiés que j'ai interrogés les Viet-cong promettaient à la minorité khmère que le territoire habité par elle serait rattaché au Cambodge dès qu'ils se seraient emparés du pouvoir. Les dits réfugiés ont qualifié cette promesse de blague. (Le Ministère des affaires étrangères mentionne à la page 4 de son aide-mémoire que le gouvernement Ho-Chi-Minh accepta en 1945 le principe de modification de frontière en faveur du Cambodge). Malgré les doutes qu'inspirent les promesses viet-cong aux khmers et quoique la grande majorité des khmers cochinchinois désire conserver leur domicile au Vietnam, on peut s'étonner que le gouvernement vietnamien ne craigne pas le risque de s'aliéner, par sa politique d'assimilation forcée, les sympathies et la loyauté d'un groupe numériquement aussi important que la minorité khmère.

Croyez moi, cher Monsieur Hammarskjöld, votre sincèrement dévoué


E. Zellweger